

Il convient de rappeler que l'ensemble des **dépenses** et des **recettes** des différents équipements de la commune sont intégrés dans un même budget. Or la commune de Saint-Martin a des spécificités avec un **restaurant scolaire** et un **village nature (VN)** gérés directement (on parle de « régie directe ») :

- sur les 5 449 760 € de dépenses prévisionnelles 2022, 17 % sont liées au VN et 16 % au restaurant ;
- sur les 5 457 760 € de recettes prévisionnelles 2022, 18 % sont liées au VN et 12 % au restaurant.

L'année 2021 a été marquée par la réouverture de **L'Orée du bois - Village Nature**.

Pour 2022, il est prévu un taux de remplissage important avec donc des dépenses en hausse (achats de denrées, frais de personnel, blanchisserie...) pour un budget de fonctionnement de près de 920 000 € ; et une augmentation de + 130 % des recettes par rapport à 2021.

Pour ce qui est du **restaurant scolaire**, celui-ci a vu le nombre de repas fournis en 2020 et 2021 chuter à cause du contexte sanitaire. Le début de l'année 2022 a elle aussi été impactée ; il est prévu de servir 137 580 repas en 2022.

**Le budget communal comprend également :**

- les charges liées à l'école publique (188 800 € en fonctionnement) et au soutien à l'école privée (budgétisé à hauteur de 124 000 €)
- Le camping qui, lui, poursuit son rythme de croisière avec un budget de fonctionnement de l'ordre de 43 000 €.

## FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	2021	Prévision 2022
Charges à caractère général	1 250 032 €	1 606 460 €
Charges de personnel	1 310 554 €	1 841 277 €
Charges de gestion courante	628 937 €	646 890 €
Charges financières	163 908 €	156 756 €
Dotations aux amortissements et provisions	386 747 €	335 186 €
Charges exceptionnelles	31 424 €	26 060 €
Dépenses diverses	284 484 €	300 225 €
Virement à la section d'investissement	0 €	536 906 €
<b>Total dépenses (sans écritures d'ordre VN)</b>	<b>4 056 085 €</b>	<b>5 449 760 €</b>
Écritures d'ordre liées à l'assujettissement à la TVA du VN	0 €	532 000 €
<b>Total dépenses</b>	<b>4 056 085 €</b>	<b>5 981 760 €</b>

RECETTES	2021	Prévision 2022
Remboursement sur rémunération du personnel	11 305 €	15 000 €
Produits des services	1 140 156 €	1 693 597 €
Impôts et taxes	1 829 099 €	1 871 625 €
Dotations, subventions	1 361 814 €	1 388 843 €
Autres produits de gestion courante	227 780 €	226 411 €
Produits exceptionnels	34 876 €	26 830 €
Excédent antérieur (part reprise en fonctionnement)	6 302 €	235 454 €
Immobilisations corporelles	7 006 €	0 €
<b>Total recettes (sans écritures d'ordre VN)</b>	<b>4 618 338 €</b>	<b>5 457 760 €</b>
Écritures d'ordre liées à l'assujettissement à la TVA du VN	0 €	524 000 €
<b>Total recettes</b>	<b>4 618 338 €</b>	<b>5 981 760 €</b>

Résultat de la section de fonctionnement (excédent)	562 253 €	0 €
---	-----------	-----

## INVESTISSEMENT

DÉPENSES	2021	Prévision 2022
Immobilisations incorporelles	88 553 €	53 211 €
Réserves foncières	52 813 €	34 411 €
Immobilisations corporelles	738 358 €	47 138 €
Immobilisations en cours	3 103 297 €	2 137 230 €
Opération pour compte de tiers	23 582 €	0 €
Emprunts	724 748 €	1 189 720 €
Autres dépenses	9 267 €	19 640 €
<b>Total dépenses (sans écritures d'ordre VN)</b>	<b>4 740 922 €</b>	<b>4 775 827 €</b>
Écritures d'ordre liées à l'assujettissement à la TVA du VN	0 €	5 529 898 €
<b>Total dépenses</b>	<b>4 740 922 €</b>	<b>10 305 725 €</b>

RECETTES	2021	Prévision 2022
Fonds de compensation de la TVA	374 393 €	71 866 €
Taxes d'aménagement	49 910 €	50 000 €
Affectation du résultat N-1	520 000 €	326 799 €
Subvention Etat - Europe	209 250 €	263 900 €
Subvention Région	0 €	684 812 €
Subvention Département	250 000 €	201 000 €
Autres subventions	4 514 €	87 675 €
Amende de police	6 805 €	5 000 €
Emprunts	2 200 000 €	635 785 €
Dépôts et cautionnements reçus	562 €	1 758 €
Immobilisation corporelles (régularisation 2019)	83 284 €	0 €
Opérations d'ordre (transfert entre sections)	386 747 €	335 186 €
Opérations d'ordre patrimoniales	2 261 €	1 000 €
Résultat antérieur	1 071 654 €	418 457 €
Opérations pour compte de tiers	0 €	16 673 €
Produits des cessions	0 €	65 000 €
Virement du fonctionnement provisionné année N	0 €	536 906 €
<b>Total recettes (sans écritures d'ordre VN)</b>	<b>5 159 379 €</b>	<b>3 701 817 €</b>
Écritures d'ordre liées à l'assujettissement à la TVA du VN	0 €	6 603 908 €
<b>Total recettes</b>	<b>5 159 379 €</b>	<b>10 305 725 €</b>

Résultat de la section d'investissement (excédent)	418 457 €	0 €
--	-----------	-----

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT (5.9 M €)

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux (électricité, assurances, combustibles...), les salaires du personnel municipal, les achats de matières premières et de fournitures, les contributions versées aux différents organismes (SDIS, syndicats, intercommunalité, etc.), les subventions versées aux associations (445 000 € budgétisés pour 2022) et les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement des impôts locaux (environ 31 % des recettes), des dotations versées par l'Etat et autres collectivités (23 %) et des recettes encaissées au titre des prestations fournies (32 % - restaurant scolaire, Village Nature, locations maisons de santé et autres locaux, camping, marché, location de salles...).

Le budget 2022 a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

## BUDGET D'INVESTISSEMENT

**Le budget d'investissement permet de :**

- Prévoir les investissements nécessaires à la conservation du patrimoine communal ;
- Mettre en place de nouveaux projets.

**En 2021, les principales opérations d'investissement ont été :**

- Réhabilitation du Village Nature (3 281 700 €)
- Mise en place de la vidéosurveillance au rond-point du Plomb (35 600 €)
- Raccordement au réseau de chaleur et reprise de voirie liées au chantier (74 988 €)
- Achat d'une élagueuse (27 600 €)
- Matériel informatique et renouvellement de mobilier pour l'école (28 100 €)
- Investissement sur les aires de jeux (25 100 €)
- Dépenses liées à l'église (commande des cloches, vitrail, mise en valeur du mécanisme de l'horloge) pour 10 600 €.

**Pour 2022 sont prévus notamment les investissements suivants :**

- L'extension du restaurant scolaire (1 300 000 €) ;
- L'aménagement de locaux commerciaux (255 000 €) ;
- L'année 2022 sera également « sportive » avec la réalisation d'une deuxième pelouse synthétique (355 000 €), la rénovation des courts de tennis (110 000 €) et des travaux au boulodrome (41 000 €) ;
- Une étude sur le réaménagement du centre village pour 15 000 €

## Le budget 2022 largement impacté par des écritures d'ordre

Suite aux travaux effectués et du fait des nouvelles prestations proposées, le Village Nature est désormais assujéti à la TVA (ce qui n'était pas le cas de l'ancienne structure) :

- En investissement, la commune a donc la possibilité de récupérer la TVA sur l'ensemble des dépenses d'investissement réalisées en 2020 et 2021. Pour ce faire, un certain nombre d'écritures d'ordre sont nécessaires et augmentent artificiellement le budget d'investissement de l'ordre de 6 000 000 €. Les dépenses d'investissement prévus en 2022 sont « réellement » de 4.8 M €.

- De la même manière, la TVA peut être récupérée sur les dépenses de fonctionnement et la commune doit reverser à l'Etat la TVA encaissée lors des facturations clients sur l'année 2021. Pour ce faire, un certain nombre d'écritures d'ordre sont nécessaires et augmentent artificiellement le budget de fonctionnement de l'ordre de 530 000 € que ce soit en dépenses ou en recettes.

## État de la dette

L'encours de la dette (total du capital restant à rembourser au 1er janvier 2022) s'élève à 9.8 M € ; Les termes de ces emprunts s'échelonnent jusqu'à 2045.

A noter que plus de la moitié des emprunts de la commune sont considérés comme de la « dette économique » : ils sont liés à des équipements qui génèrent des recettes à même de compenser tout ou partie de l'annuité (locaux commerciaux, maison de santé, village nature...).

## Création d'un budget annexe : lotissement des Ayats

Pour isoler les dépenses et les recettes des projets de lotissement, un budget annexe doit être créé. Pour le projet de lotissement aux Ayats, sont prévus au budget annexe, pour 2022 :

- 484 500 € de dépenses et de recettes de fonctionnement
- 480 000 € de dépenses et de recettes d'investissement

Ces montants intègrent le budget global de l'opération (sur plusieurs années).